



MAIRIE DE GOYRANS

185 Chemin des Crêtes - 31120 GOYRANS

Téléphone : 05.61.76.45.28 - Email : mairie@goyrans.fr



**Compte rendu
du conseil municipal de GOYRANS**

MERCREDI 10 MAI 2023

Salle du conseil municipal



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
DEMANDE DE SUBVENTION MAISON POUR TOUS : REAJUSTEMENT.....	3
CONSTRUCTION D'UN COLUMBARIUM SUPPLEMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION.....	4
INFORMATION SUR L'UTILISATION DE LA FONGIBILTE DES CREDITS	4
POSITIONNEMENT SUR LE DOSSIER DE L'ANTENNE.....	4
CREATION DU LIEU DIT « LA CARRIERETTE »	4
QUESTIONS DIVERSES	5



Réunion du Conseil municipal du 10 mai 2023

Avant le début du conseil municipal, les élus ont assisté à une intervention sur la réserve naturelle régionale afin de les sensibiliser à la réserve sur le territoire et les plans d'actions pour sa protection.

Ouverture de séance : 21H10

Présents :

Mme BOUCHERET Marie-Laure
Mme CAMAIN Anne-Claire
Mme COLLANGE Julie
M. MUJICA Domingo
Mme HAITCE Véronique
Mme LACOSTE Corinne
M. MARTY Hubert
Mme MONTADAT Nathalie
M. VAILLANT Denis
Mme VANCOPPENOLLE Sandrine

PROCURATIONS :

M. GEORGET Eric à Mme COLLANGE Julie
M. ALMERO Jean-Jacques à Mme HAITCE Véronique

Absents :

Mme PEYREGA Mathilde
M. ROGNANT Pierre
M. ZANDONA Laurent

Le 10 mai de l'an deux mille vingt-trois, à vingt et une heures et dix minutes, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE



Madame le Maire propose Anne-Claire CAMAIN comme secrétaire de séance et demande à la salle s'il y a un ou une autre volontaire. Ayant obtenu aucune réponse, Madame CAMAIN est donc la secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION MAISON POUR TOUS : REAJUSTEMENT

Afin d'optimiser les financements du conseil départemental tant en matière d'investissement que de fonctionnement, le projet est scindé de manière à permettre l'identification exacte de l'espace dédié au coworking. Cette partie ne faisant pas partie de l'assiette de demande de la première subvention au CD 31, il est possible d'obtenir une autre subvention d'investissement auprès du CD31. Pour cela, un dossier de réajustement est nécessaire

Ainsi fait et délibéré le 10/05/2023.

<p>Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : Abstention :</p>
--



CONSTRUCTION D'UN COLUMBARIUM SUPPLEMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Il ne reste aujourd'hui plus qu'une place disponible dans le columbarium, il est donc nécessaire de prévoir la construction d'un second édifice identique au précédent, de 9 places.

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le 10/05/2023.

INFORMATION SUR L'UTILISATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Le changement de nomenclature comptable (passage à la M57) nécessite qu'une information soit faite en conseil municipal dès lors qu'un mouvement de crédits de chapitre à chapitre a été opéré par Madame le Maire.

En l'espèce, une erreur matérielle de l'inscription du capital de l'emprunt a été corrigée en puisant sur la section d'investissement chapitre 21 pour aller alimenter le chapitre 16 afin de mettre à hauteur le besoin en capital d'emprunt.

POSITIONNEMENT SUR LE DOSSIER DE L'ANTENNE

Madame le Maire explique qu'elle a voulu qu'une délibération soit faite sur le sujet afin que chaque élu se positionne sur le sujet en sa qualité d'élue.

Un tour de table est opéré : l'ensemble des membres présents se positionne contre ce projet.

CREATION DU LIEU-DIT « LA CARRIERETTE »

Madame le Maire indique que le problème de la sécurité routière sur la commune notamment la vitesse excessive est étudiée et des solutions phasées vont être mises en places.

Différentes pistes ont été étudiées pour limiter la vitesse dans différents quartiers de Goyrans, notamment en arrivant de Lacroix-Falgarde sur le chemin des Crêtes.

Le Conseil Départemental a été associé à cette réflexion qui a abouti à la proposition de création d'un lieu-dit entre les Roches et la Carrierette. Cette solution permet à la mairie de limiter, comme elle le souhaite, la vitesse à 50 km/h : il faut en effet pour cela être en agglomération (et justifier d'une urbanisation).

Véronique HAITCE indique qu'un groupe de travail sécurité routière est constitué et que cette signalisation n'est pas la seule solution mais qu'il s'agit d'une première étape.

Il est proposé aux élus de voter pour la création de ce lieu-dit « la Carrierette »

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le 10/05/2023.



QUESTIONS DIVERSES

Réouverture conditionnelle de la 3^e classe de l'école élémentaire

Il est nécessaire que l'effectif de février soit maintenu ou dépassé pour que l'ouverture soit entérinée. Un nouveau CP arrive.

Véronique HAITCE voudrait rencontrer le DASEN pour échanger directement sur le sujet.

Plusieurs contacts ont été effectués par Madame le Maire vers des familles susceptibles de revenir ou venir sur goyrans.

La décision définitive de l'éducation nationale interviendra en juin, au regard des ouvertures conditionnelles attribuées et des quotas d'ouverture.

Fin de séance à vingt-deux heures et dix-huit minutes.

Je soussignée, Madame Véronique HAITCE, Maire de la commune de Goyrans, certifie avoir affiché le 15/05/2023

aux lieux habituels d'affichage et sur le site internet de la commune (www.goyrans.fr) le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 mai 2023.

Fait à Goyrans, le 15/05/2023

